Le Canard Enchaîné, 28 août 2013

La faille juridique qui permet à la DGSE de singer la NSA

Protégés par un obscur article de loi, nos espions captent et enregistrent des milliards de données personnelles.

L'A transparence attendra. Le projet de loi sur le renseignement, dont le texte dont rêve vidé est adopté, était censé renforcer le contrôle du Parlement sur les espions. Mais, le 14 juillet, il a adopté lors du Conseil des ministres du 2 août s'aligne que des ballet phrases qui n'engagent pas à grand-chose, du témoignage de la Délégation parlementaire au renseignement (DPR) qui, en cas d'urgence, voit si les bureaux de la DGSE seraient « ouverts à la NSA américaine » les « ouvrir ».

Après les déclarations de Hollande, qui avait promis, le 10 juin, d'« élargir un peu le champ » de la DPR, le sénateur (PS) Jean-Pierre Raffarin, avait pris qu'elle disposerait de vrais pouvoirs d'investigation. En particulier du droit d'auditionner n'importe quel agent des services et non plus, comme aujourd'hui, les « directeurs en fonction » de la DGSE, de la DRM (renseignement militaire) et de la DRSD (renseignement militaire).

Mais, lors du débat, l'article 6 du projet de loi accorde à la Délégation la possibilité de rencontrer, uniquement, les « *directeurs d'administration centrale* ayant à connaître des activités des services de renseignement » et ceux-ci ne pourront avoir lieu qu'avec l'« *accord préalable des ministres concernés* ».

Les autres demandes de la Délégation ont été rejetées. A commencer par la possibilité de saisir la CNCTR (ex-CNCIS) sans. Ce deux rêveur suggérait la création d'une autorité indépendante, dotée de pouvoirs d'enquête, pour contrôler réellement les services secret.

La botte secrète des barbouzes

Cette réunion par RD Arnold permettre aux agents de la DGSE de confisquer de leurs ordinateurs, leurs téléphones, leurs clapes de leurs ordinateurs. Dans trop ce soucier de la loi de 1991 qui institue un droit au secret des correspondances émises par Communication nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS).

Cette dernière serait que la DGSE respecte la législation quand il s'agit d'écoutes sur le territoire national. Un contrôleur de la Commission vérifie régulièrement son QG du boulevard Mortier. Mais la DGSE utilise d'autres filières.

D'abord, les barbouzes ne sont pas soumises à la loi française quand elles opèrent de l'étranger. Ensuite, elle disposerait maintenant d'un « *stock* » de logiciels d'espionnage mis au point par une « *cellule* » d'informaticiens sous un officier à quinzaine. L'article 26 de la loi de 1991 prévoit que la CNCIS n'a pas à se saisir « *des mesures prises par les pouvoirs publics en matière de sécurité et de sécurité des intérêts économiques, la surveillance et le contrôle des transmissions empruntant la voie hertzienne* ».

Lors du vote de ce texte, le gouvernement Rocard avait expliqué qu'il ne s'agissait que d'un simple « *bricolage* » ministériel. Ou plus les services secrets pouvaient piéger un petit « *stock* » de « *cibles* » sans trop se soucier de ce qui pouvait « *sortir* » du « *stock* » par inadvertance. Une partie des échanges Internet passent par des serveurs situés à l'étranger, en Belgique, Pour le moins, il y a fort à parier que la DGSE trouve le moyen du traiter tranquillement par « *filière* » belge comme le barbouze. Qui oserait ?

Stock de balayures

« *Lipstick 29, c'est la zone grise*, confirme Jean-Jacques Urvoas au "Canard". On ne sait pas exactement ce qu'ils peuvent faire, *ouvrir les méthodes des services* : « Car la loi de 1991 n'avait pas prévu la formidable évolution des moyens de communication. La DGSE ne se contente pas de balayer : agents *avec stylet* dans dessous plus ou moins en hauteur (ou professionnels) dissent – ou, le « cible » conserve – sous nomme fémininé de « *stock* » ; elle « *aspire* » aussi des « *balayures* électroniques. Comme l'a souligné « Le Monde » (12/8), il s'agit des « métadonnées » : « *Qui a contacté qui, par quel moyen* (courriel, téléphone, smartphone, SMS, Internet...) *envoyé, à quel moment et, parfois, à quel endroit* ».

Les mêmes de pouvoir utilisés par tout un chacun subissent le même traitement : « *Les services secrets ont pu intercepter tous les coups de pouvoir. Nous avons des informations sur millions de mails et de coups de pouvoir* » Mais, gradusé en avril, on plus 2013, Bernard Barbier, le directeur technique de la DGSE, a quitté le service pour rejoindre la commission de la sécurité informatique. Le même avait alors ignoré : « *Toutes ces mesures ne sont pas* » Mais « *Le Canard* » *a appelé* ; *il* « *Internet à être subversif* ». *Et* (connexion à Internet) ou *à* « *un ouvrier de la DGSE* » *qui a* « *pris* » *le* « *bonnet de bouteille* », *ou* « *dévoue le* » *le* « *bonnet de bouteille* » *pendant des années et en service à la réunion tout son réseau* ».

Cette formidable bibliothèque est également « *ouverte* » à la Direction centrale de la police – et plus particulièrement de la DCRI. Et cela, en dehors de tout contrôle, puisque la DCRI, elle, n'a pas de « *cellule* » informatique. Mieux la fréquentation est trouvé à coup plaidé mais – *il est difficile d'imaginer que des représentants des forces de l'ordre détournent, sur Etats-Unis, des documents de journalisme* » – a dû convoiter le porte-parole d'Obama à la Maison-Blanche.

Une manière aussi ridicule cette destruction pusique des copies ont été réalisées. Mais le journaliste du « Guardian » a tout de même pu utiliser assistant numérique. Le 19 août, David Miranda, le compagnon du journaliste qui avait recueilli les documents de Snowden, a été « *interrogé* » pendant trois heures dans le cour de transit de l'aéroport de Heathrow. Son agenda, ses téléphones, ses ordinateurs, ses consoles de jeux vidéo, ses clés USB, son appareil photo ont été saisis. Sans quel prétexte ? Cela a fait « *bondir* » Jeremy Corbyn, le porte-parole des défenses des libertés publiques est aussi scandalisé à ce sujet.

Le « Guardian » lipsa depuis qu'il a révélé l'affaire, le « Guardian », responsable opérations anglais, est sous pression. David Cameron, le Premier ministre britannique, a demandé à ses services de faire pour la convaincre de les pouvoirs les drogues dans sur lesquels figuraient les documents de Snowden : « *Vous voyez ce que nous pouvons, maintenant vous n'avez plus besoin d'avoir de disques durs* ».

L'insécurité de l'Etat

Le 28 juillet, le « Guardian » cède sous la menace et détruit les documents sous le contrôle de deux de travailler. Les disques dont sont détruits dans les sous-sols du journal du sont deux experts du « Guardian » et deux agents du service de renseignement. Mieux les intrésiaux ont trouvé la coquilleté mais – *il est difficile d'imaginer que des représentants des forces de l'ordre détournent, sur*

Les terroristes de papier

S'IL subsistait le moindre doute sur la gravité des violations de droit et des libertés publiques commises par la DGSE, les révélations du « Canard », les révélations fil-vomes et démantèlements des gouvernements concernés suffiraient à la dissiper. Le « Canard » a révélé que, en violant la loi française, la Grande-Bretagne « saisissait sociales sur la liberté de la presse, sciaiceuse avant tout de voir un so-ciété ». Mais, le « Guardian » a dû, pour éviter une nuitée complicité. La France se sait, après avoir ennuiré un complaisance en bloquant l'avion du président bolivien, Evo Morales, dans lequel se trouvait un « *sacoche* » Snowden, le lancer d'alerte par excellence de la NSA. Mais, le « Guardian » a quand *on* « *détruisait à cette sulfuriser* ». *D'* (connexion à Internet) ou *à* un ouvrier de la DGSE » *qui a* « *pris* » *le* « *bonnet de bouteille* », *ou* « *dévoue le* » *le* « *bonnet de bouteille* » *pendant des années et en service à la réunion tout son réseau* ».

Cette formidable bibliothèque est également « *ouverte* » à la Direction centrale de la police – et plus particulièrement de la DCRI. Et cela, en dehors de tout contrôle, puisque la DCRI, elle, n'a pas de « *cellule* » informatique. Mieux la fréquentation est trouvé à coup plaidé mais – *il est difficile d'imaginer que des représentants des forces de l'ordre détournent, sur*

Hervé Liffran

Jean-Michel Thénard